



Rapport de la commission chargée de l'examen du préavis numéro 14/12.2020 – Demande d'un crédit de Fr 333'000.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et des tubes de protection de câbles pour l'éclairage public et le projet solaire à l'avenue de Taillecou.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée par le bureau et composée de Madame Sylvie Hautle Pittet, Messieurs Philippe Deillon, Marc-Antoine Siegwart, M. Roland Thiébaud (excusé) et Marc Hauswirth s'est réunie le 11 janvier 2021.

Lors de cette séance, Madame Savioz et Monsieur Cotting nous ont apportés toutes les réponses à nos questions et nous les en remercions.

I. Préambule

Le préavis qui nous est soumis concerne des travaux à l'avenue de Taillecou pour remplacer une conduite d'eau potable de 62 ans et de combiner ces travaux avec la pose de tubes de protection de câbles pour l'éclairage public et pour anticiper la pose de panneaux solaires sur le vieux moulin pour alimenter le pompage de l'eau à Taillecou.

II. Analyse de la Commission

Aux yeux de notre Commission, ce préavis fait sens et semble justifié tant sur les objectifs et sur les coûts. La partie eau entre dans le cadre du Plan Directeur communal et il nous semble cohérent de regrouper l'ensemble de ces travaux. La particularité de ces travaux est qu'ils nécessitent des dispositions particulières car ils se font une zone de protection des eaux à proximité directe de notre point de pompage.

La Commission salue la vision développement durable avec la volonté de poser des panneaux solaires sur le Vieux-Moulin afin d'alimenter directement le pompage d'eau, car c'est une autoconsommation directe de l'énergie solaire potentiellement produite. Nous nous réjouissons de voir un prochain préavis sur ce point.

De ce fait, la Commission à l'unanimité de ses membres soutient ce préavis.

III. Impact sur l'environnement

La Commission partage l'aspect positif détaillé dans le préavis.

IV. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable à l'avenue de Taillecou;
 - de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 219'500.00;
 - d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
 - d'admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, dès 2022, par tranches annuelles de Fr. 7'300.00 le solde la dernière année;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le renouvellement de l'éclairage public et travaux de marquage à l'avenue de Taillecou;
 - de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 79'800.00;
 - d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
 - d'admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, dès 2022, par tranches annuelles de Fr. 2'600.00 le solde la dernière année;
3. d'autoriser la Municipalité à poser un tube PE en attente pour le projet de panneaux solaires sur le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin;
 - de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 33'700.00;
 - d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
 - d'admettre que cette dépense soit amortie sur 10 ans, dès 2022, par tranches annuelles de Fr. 3'370.00, le solde la dernière année.

Rapport établi à St-Prex, le 30 janvier 2021

Au nom de la Commission



Le rapporteur
Marc Hauswirth